

Le Handicap Sans Pauvreté (HSP) La Campagne d'Améliorer la Prestation

La chronologie de la Prestation Canadienne pour les Personnes Handicapées (PCPH):

Septembre 2020: Le Premier Ministre Trudeau propose une loi visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes handicapées par l'établissement de la Prestation Canadienne pour les Personnes Handicapées.

Juin 2023: La Loi sur la PCPH a reçu la sanction royale à l'unanimité.

Novembre 2023: HSP mène un projet de consultation connu sous le nom de « Définir la PCPH ».

Mars 2024: Les conclusions de « Définir la PCPH » et le rapport de Handicap et Possibilité sont publiés.

Avril 2024: La PCPH est dans le budget.

Juin 2024: La Loi sur la PCPH entre en vigueur et les règlements doivent être disponibles pour le public.

Juillet 2025: Certaines personnes handicapées devraient recevoir la PCPH.

2025 est une année d'élections fédérales

Contexte

Plus de 30% des personnes handicapées dans notre sondage sont également des aidants pour des personnes handicapées.

62% ont un revenu annuel inférieur à 24 000\$.

27% des personnes au Canada sont en situation de handicap.

1.5 million de personnes handicapées au Canada vivent dans la pauvreté.

41% des personnes qui vivent dans la pauvreté sont en situation de handicap.

Aucun paiement d'aide aux personnes handicapées provinciales ou territoriales ne dépasse le seuil de pauvreté.

Le budget fédéral de 2024 a alloué 6,1 milliards de dollars pour être déployé pour 6 ans après juillet 2025.

Le maximum de la prestation est de 2 400\$ par an. Le Crédit d'Impôt pour Personnes Handicapées (CIPH) est l'outil d'admissibilité. On s'attend à ce que, avec le financement des formulaires médicaux, l'admissibilité double, passant de 300 000 actuellement sous le CIPH à 600 000. Les projets de règlements seront partagés avec le public en juin 2024.

Une PCPH réussie apporterait des changements profonds dans la vie des personnes handicapées. Il les peut encore. Nous avons besoin de votre aide pour nous assurer que le gouvernement fédéral reçoit le message clairement et fort: 200\$ par mois pour si peu de personnes handicapées est beaucoup moins que ce qui est nécessaire. Nous attendons mieux.

La Campagne d'Améliorer la Prestation: Appel à l'action pour les personnes handicapées

Vous pouvez être en colère, déçu et triste par la Prestation Canadienne pour les Personnes Handicapées tel qu'il est aujourd'hui. Nous voulons vous aider à transformer vos émotions en action.

Nous avons besoin de votre aide pour nous assurer que le message soit clair et fort. 200\$ par mois pour si peu de personnes handicapées est beaucoup moins que ce qui est nécessaire.

Passez à l'action!

Contactez et parlez aux élus à tous les niveaux de gouvernement. Planifiez une réunion ou parlez-leur lors d'événements communautaires cet été.

Le gouvernement canadien travaille sur les règlements. C'est votre chance de partager votre avis. Restez à l'écoute de nos médias sociaux et de notre site web pour plus de détails sur ce processus.

Veuillez rencontrer vos politiciens locaux. Dites-leur vos préoccupations concernant le montant, l'admissibilité et le processus de demande.

Utilisez cette affiche pour commencer une conversation avec votre élu de la ville (conseiller), de la province (député provincial) ou du pays (député). L'affiche comporte 7 points très importants. Demandez à l'officiel d'écrire ou de parler aux ministres du Cabinet ou au Premier ministre en utilisant ces points:

- 1. Urgence** - la prestation doit arriver rapidement; juillet 2025 est encore loin.
- 2. Dignité** - les personnes handicapées veulent prendre leurs propres décisions et être incluses dans leurs soins.
- 3. Coûts supplémentaires** - Le handicap entraîne de nombreux frais supplémentaires qui doivent être pris en compte lors de la détermination du montant de la PCPH.
- 4. L'admissibilité inclusive** - les handicaps invisibles et épisodiques doivent être inclus.
- 5. Demande simple** - assurez-vous que la demande est facile à utiliser et que de l'aide est fournie.
- 6. Une prestation équitable** - La prestation ne peut être une solution de forme unique. Les besoins et les dépenses liés au handicap varient considérablement d'une personne à l'autre.
- 7. Faire participer les personnes en situation de handicap** - nous savons mieux quelles sont nos besoins.

Demandez au gouvernement fédéral:

D'augmenter le montant de la PCPH.

D'individualiser la prestation plutôt que de le soumettre à un test de revenu familial.

De simplifier le processus de demande.

De travailler avec les provinces et les territoires pour inscrire automatiquement toute personne déjà bénéficiaire d'un soutien provincial ou territorial.

De confirmer avec les provinces qu'il n'y aura pas de récupération liée à la PCPH.

La Campagne d'Améliorer la Prestation: Appel à l'action pour les défenseurs et les aidants pour des personnes handicapées.

La Prestation Canadienne pour les Personnes Handicapées est maintenant budgétée et personne n'est satisfait du montant.

Le budget fédéral de 2024 a alloué 6,1 milliards de dollars pour être déployé pour 6 ans après juillet 2025. Les personnes handicapées admissibles au Crédit d'Impôt pour Personnes Handicapées (CIPH) devront faire une demande et pourraient recevoir jusqu'à 2 400\$ par an. Cela ne sort pas 1,6 million de personnes handicapées de la pauvreté.

Comment aider:

Soutenez les personnes handicapées vivant dans la pauvreté en organisant une réunion avec des élus et en y participant avec elles. Participez à des événements communautaires avec des personnes handicapées et engagez-vous avec les élus présents.

Informations pouvant vous aider - 7 conclusions clés:

- 1. Urgence** - la prestation doit arriver rapidement; juillet 2025 est encore loin.
- 2. Dignité** - les personnes handicapées veulent prendre leurs propres décisions et être incluses dans leurs soins.
- 3. Coûts supplémentaires** - Le handicap entraîne de nombreux frais supplémentaires qui doivent être pris en compte lors de la détermination du montant de la PCPH.
- 4. L'admissibilité inclusive** - les handicaps invisibles et épisodiques doivent être inclus.
- 5. Demande simple** - assurez-vous que la demande est facile à utiliser et que de l'aide est fournie.
- 6. Une prestation équitable** - La prestation ne peut être une solution de forme unique. Les besoins et les dépenses liés au handicap varient considérablement d'une personne à l'autre.
- 7. Faire participer les personnes en situation de handicap** - nous savons mieux quelles sont nos besoins.

Demandez au gouvernement fédéral:

D'augmenter le montant de la PCPH.

D'individualiser la prestation plutôt que de le soumettre à un test de revenu familial.

De simplifier le processus de demande.

De travailler avec les provinces et les territoires pour inscrire automatiquement toute personne déjà bénéficiaire d'un soutien provincial ou territorial.

De confirmer avec les provinces qu'il n'y aura pas de récupération liée à la PCPH.

200\$ par mois pour si peu de personnes handicapées est beaucoup moins que ce qui est nécessaire. Nous attendons mieux.